S/24/9*

Original : anglais
7 juin 2019

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-quatrième session

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES À LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES CONCERNANT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

* La version anglaise de cette déclaration est publiée telle qu'elle a été présentée à l'OIM par le Vérificateur externe des comptes, le Vérificateur général des comptes du Ghana. Elle a été traduite en français par les services de traduction de l'OIM.

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES À LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES CONCERNANT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter aujourd'hui les résultats de la vérification externe des comptes de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2018.

À sa 106e session, le Conseil avait nommé le Vérificateur général des comptes du Ghana aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour un premier mandat couvrant les exercices 2016, 2017 et 2018.

Nous avions présenté notre premier rapport sur les états financiers de l'OIM, qui concernait l'exercice 2016, à la vingtième session du Comité, tenue en 2017, et notre deuxième rapport, sur l'exercice 2017, à la vingt-deuxième session du Comité, qui a eu lieu l'année dernière. Notre troisième vérification des comptes de l'Organisation, qui porte sur l'exercice financier 2018 et marque la fin de notre premier mandat, a été effectuée conformément au Règlement financier et aux autres dispositions réglementaires de l'OIM. Le rapport final sur la vérification, qui comprend d'importantes constatations et recommandations de vérification, a été présenté séparément pour soumission à la 110e session du Conseil.

Nous avons effectué des contrôles de la conformité aux bureaux de l'OIM en Roumanie, en Pologne, en Finlande, en Italie, au Sénégal, en Libye, en Tunisie et au Burundi, et avons vérifié certaines opérations menées au Siège et au Centre administratif de Manille. Nous avons également soumis la gestion des achats de l'OIM à un audit de performance, et avons validé les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018.

Nous avons discuté de nos constatations avec les chefs de mission et les administrateurs concernés, puis nous les avons communiquées par lettres de recommandations. Les plus importantes d'entre elles figurent dans le rapport. La direction a accepté les recommandations et a assuré qu'elle y donnerait suite.

Opinion générale du Vérificateur externe des comptes sur les états financiers
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des opérations de l'OIM au 31 décembre 2018. Nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Questions financières
En 2018, l'enveloppe budgétaire des programmes d'opérations s'est élevée à 1 805,80 millions de dollars É.-U., et celle de la partie administrative du budget à 50,73 millions de francs suisses. En 2018, les produits ont totalisé 1 862,73 millions de dollars É.-U., et les charges 1 841,57 millions de dollars É.-U., ce qui donne un excédent de 21,16 millions de dollars É.-U.. Les principaux indicateurs financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 sont les suivants :

- En 2018, l'OIM a enregistré un excédent (avant les variations de change) de 21,16 millions de dollars É.-U., contre 7,88 millions de dollars É.-U. en 2017, soit une augmentation de 13,28 millions de dollars É.-U. ou 169 %.

- Les produits de l'OIM ont augmenté de 284,44 millions de dollars É.-U. en 2018 par rapport au montant enregistré en 2017, qui s'élevait à 1 614,29 millions de dollars É.-U..

- Les charges ont continué de rester dans la limite du budget et des produits en 2018, alors même qu'en raison d'un accroissement des activités, la plupart des composantes des charges ont enregistré en 2018 une augmentation par rapport aux chiffres de 2017.

SIÈGE ET CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

Contributions volontaires en souffrance

Nous avons constaté qu'au 30 septembre 2018, le montant total des contributions volontaires à recevoir s'élevait à 216 204 343 dollars É.-U., et les créances non comptabilisées à 108 934 179 dollars É.-U.. Une analyse approfondie des montants à recouvrer a montré que 8 410 820 dollars É.-U. restaient dus depuis plus d'un an, occasionnant ainsi des pertes de change non réalisées après ajustements de la juste valeur s'élevant à 278 158 dollars É.-U.. **Il conviendrait que la direction continue de faire le point avec des bureaux de pays, et que des procédures opérationnelles permanentes relatives au suivi des sommes à recevoir, y compris des procédures de renvoi en amont, soient élaborées afin d'améliorer le recouvrement.**

Nécessité d'adopter une stratégie à long terme de financement des dépenses d'investissement

Nous avons noté, dans la résolution n° 18 adoptée à la 22e session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF), reproduite sous la cote S/22/RES/18, la décision de prélever 3,2 millions de dollars É.-U. sur la réserve de revenus de soutien opérationnel (RSO) afin de financer les dépenses d'investissement découlant de la croissance attendue de l'Organisation et de la complexification escomptée de ses opérations à l'avenir. **La direction devrait se concerter avec le CPPF et envisager d'élaborer une stratégie à long terme de financement des dépenses d'investissement et de créer un fonds d'investissement spécial au Siège pour couvrir les dépenses liées à des travaux de construction, de réparation et de rénovation majeurs, au perfectionnement de systèmes et au remplacement du matériel, dont les sources de financement et les procédures de déboursement seraient clairement définies afin d'en garantir la viabilité.**

Non-blocage de fournisseurs suspendus

Notre examen a fait apparaître que sur 12 fournisseurs suspendus au 31 décembre 2016 en raison d'un manquement à leurs obligations envers l'OIM {conformément aux informations publiées par l'Unité mondiale des achats et des fournitures (GPSU)}, 4 seulement avaient été désactivés ou bloqués, si bien que 8 n'étaient pas bloqués dans la base de données sur les vendeurs du système de gestion intégrée SAP PRISM. **Nous avons vivement engagé la direction à renforcer la communication interne entre les différents bureaux et unités et à introduire des procédures opérationnelles permanentes pour la désactivation des fournisseurs dont les actes, après avoir été dûment examinés, ont été jugés non conformes par l'Organisation.**

Absence de procédures relatives à la déclaration d'intérêts financiers

Nous avons constaté que l'instruction IN/13 de l'OIM relative aux obligations financières et autres des membres du personnel ne prévoit pas de procédures sur les déclarations de situation financière du personnel à l'appui des efforts déployés sans relâche pour promouvoir la transparence au sein de l'Organisation. **La direction devrait revoir l'instruction IN/13 et y introduire des procédures relatives à la déclaration des intérêts financiers du personnel, et mettre en place, par l'intermédiaire du Bureau de la déontologie, des dispositifs pertinents pour améliorer le respect des obligations par le personnel et garantir la transparence et la responsabilité.**

Nécessité de renforcer l'efficacité du système de contrôle interne
Bien qu'aucune défaillance majeure dans la mise en œuvre des contrôles internes de l'Organisation n'ait été constatée, l'application persistante d'instructions ou de règles non actualisées sur le terrain est en décalage avec la croissance et le développement dynamiques de l'Organisation. Nous avons également constaté que le projet de cadre de gouvernance interne ne prévoit pas de politique ou de procédures opérationnelles permanentes officielles qui définissent clairement les rôles et responsabilités. **La direction devrait introduire dans le projet de cadre une politique ou des orientations qui énoncent avec précision les rôles, les responsabilités et les délais de mise en œuvre, ainsi que des indicateurs de performance clés pour faciliter le suivi et l'évaluation.**

Construction du nouveau bâtiment du Siège de l'OIM
Nous avons constaté, à cet égard, que l'Administration avait publié un avis de vacance de poste en vue du recrutement d'un directeur de projet (grade D1), chargé d'assurer seul toute la gestion du projet, et que le montant estimatif de 68,1 millions de francs suisses avait été établi sans qu'un prototype n'ait été conçu pour permettre à l'Organisation de déterminer le coût estimatif de la construction du nouveau bâtiment. **La direction devrait faire le nécessaire pour que le directeur de projet soit recruté sans délai et que le prototype du nouveau bâtiment soit conçu rapidement. Par ailleurs, dans le cadre de notre audit d'assurance annuel sur les opérations de l'Organisation, nous allons continuer à fournir une évaluation indépendante pour renforcer la surveillance de l'exécution du projet, afin que l'Organisation puisse prendre des mesures en amont en vue d'atténuer tout risque opérationnel ou financier potentiel.**

Nécessité de revoir le cadre de gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC)
Notre examen du mandat du Conseil consultatif pour les technologies de l'information, énoncé dans la stratégie informatique de l'OIM, n'englobe pas les questions transversales en la matière, telles que la promotion d'une application institutionnelle visant à harmoniser les outils informatiques, la comptabilité des systèmes, ou encore la gestion des investissements en matière de TIC et l'atténuation des risques informatiques. **Étant donné l'importance que revêt l'établissement de contrôles manuels fixes avec l'aide de procédés automatisés, nous avons vivement engagé la direction à renforcer le processus de gouvernance des TIC, surtout en ce qui concerne la gestion des initiatives des maîtres d'œuvre en matière de solutions informatiques, en adoptant une approche institutionnelle qui vise à créer de la valeur à l'échelle de l'Organisation.**

AUDIT DE PERFORMANCE CONCERNANT L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES ACHATS

L'audit avait pour objectif de déterminer si les pratiques, procédures et contrôles internes institués par l'Organisation facilitent les activités d'achat et de passation de marchés et garantissent l'efficacité et l'efficience des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de donner à la direction des assurances à cet égard.

Planification des achats et évaluation des besoins en matière de biens, de travaux ou de services
L'examen du Manuel des achats a fait apparaître que la planification des achats n'était pas cohérente d'un projet et d'un bureau à l'autre. Souvent, les exigences en matière d'achat ne sont pas fondées sur une évaluation des besoins, et il n'existe pas de cadre officiel institutionnalisant la mise en corrélation entre l'élaboration des projets et la planification des achats. Nous avons constaté, en outre, qu'en raison de la diversité de ses activités sous l'angle de leur taille, de leur nature et des endroits où elles sont menées, l'Organisation a du mal à obtenir les fonds nécessaires pour recruter du personnel en nombre suffisant et possédant les compétences requises dans tous les bureaux. **Afin d'améliorer la planification des achats, nous avons recommandé que l'OIM veille à ce que les questions y relatives**

soient soumises à une évaluation, et qu'elle restructure la Division Achat et approvisionnement (PSD) et ses fonctions délocalisées pour en faire une unité spécialisée dans la chaîne d'approvisionnement et la gestion de la valeur.

Approbation de la liste de fournisseurs potentiels et gestion des fournisseurs
Notre examen de la base de données sur les vendeurs figurant dans le système PRISM de gestion intégrée des processus et des ressources a fait apparaître que 8 fournisseurs sur les 284 inscrits sur la liste des fournisseurs du Siège avaient été placés sur une liste noire en raison de divers manquements à leurs obligations contractuelles pendant la période considérée, et que cette information n'apparaissait pas dans PRISM. En outre, nous avons constaté que le guide et le Code de conduite à l'intention des fournisseurs ne revêtaient pas un caractère suffisamment prescriptif pour donner des orientations en matière de gestion des fournisseurs, qui est fondamentale pour l'exécution des projets et la réalisation de leurs objectifs. Comme l'exige le Manuel des achats, chaque bureau doit tenir une base de données sur les vendeurs à jour dans PRISM. Cependant, celle-ci n'est pas reliée à la base de données mondiale sur les vendeurs de l'OIM, de sorte que des fournisseurs sont enregistrés plusieurs fois dans PRISM. **La gestion des fournisseurs fait partie intégrante d'une bonne gestion des achats et de la chaîne de valeur, et permet d'améliorer le rapport qualité-prix. C'est pourquoi nous avons recommandé que la direction veille à ce que les informations sur les fournisseurs soient vérifiées et mises à jour en permanence. Elle devrait aussi mettre en place un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui communique avec PRISM.**

Évaluation de l'exécution des contrats, des paiements et des documents relatifs aux achats
Notre examen du Formulaire d'évaluation de la performance du vendeur a révélé que la formation et l'expérience de l'évaluateur, qui sont des éléments indispensables pour le processus d'évaluation, ne sont pas indiquées dans le formulaire. Nous avons aussi constaté que le Manuel des projets de l'OIM n'exige pas de rendre compte de l'évaluation a posteriori des activités d'achat menées dans le cadre d'un projet. **Il conviendrait que la direction exécute les autorisations d'achats et le traitement des paiements dans PRISM en utilisant les technologies, afin de tirer parti du temps humain pour veiller au traitement efficace des paiements, et qu'un examen systématique de l'exécution des contrats et de la performance des fournisseurs soit effectué dans tous les bureaux de pays de l'OIM, ainsi qu'au Siège.**

VÉRIFICATION DE BUREAUX RÉGIONAUX ET DE BUREAUX DE PAYS

Plans de poursuite des activités et de reprise d'activité
Nous avons observé que le Bureau de pays à Helsinki n'avait toujours pas finalisé son projet de plan de poursuite des activités ni procédé aux exercices de simulation annuels prévus dans l'instruction IN/88 en ce qui concerne la composante informatique du plan de poursuite des activités. **Pour que les actifs informationnels de ce bureau de pays soient correctement protégés, nous avons recommandé que le plan de poursuite des activités soit finalisé, approuvé et mis en œuvre.**

Examen de la situation des bureaux au regard de la viabilité
Notre examen des projets actifs du Bureau de pays à Varsovie a fait apparaître que, même si l'un des trois projets actifs doit s'achever en décembre 2018, les activités de projet et les allocations budgétaires du Bureau avaient diminué et que les crédits disponibles ne suffisaient pas pour couvrir la structure de base et d'autres dépenses administratives d'appui. **C'est pourquoi nous avons vivement engagé le Chef de bureau à se mettre en relation avec le Bureau régional de l'OIM à Bruxelles pour tirer parti de possibilités de financement et renforcer les activités d'élaboration de projets, ainsi qu'à fournir des informations actualisées sur sa situation réelle pour examen par la direction au Siège de l'OIM.**

Nécessité d'actualiser les auto-évaluations du contrôle de la conformité
Nous avons constaté que les bureaux de pays à Varsovie et à Bucarest n'avaient pas effectué d'auto-évaluation du contrôle de la conformité depuis mars 2016, et que certains membres du personnel qui étaient responsables de la gestion des risques avaient quitté l'Organisation en raison d'une réduction des effectifs. **Nous avons vivement engagé les chefs de bureau à se mettre en relation avec le Bureau régional pour actualiser leurs auto-évaluations en 2019 comme prévu, et à veiller à ce que le traitement des défaillances importantes en matière de contrôle soit dûment confié aux responsables de la gestion des risques.**

Nécessité d'établir des procédures relatives aux services autofinancés et rémunérés à l'acte
Notre vérification au Bureau de pays à Varsovie a fait apparaître que, bien qu'un nouveau mécanisme ait été mis en place pour renforcer la mobilisation des ressources, il n'existe pas de procédures documentées pour garantir l'envoi de messages institutionnels cohérents aux clients potentiels et orienter le personnel dans ses relations avec des partenaires non gouvernementaux. **Nous avons recommandé que le Chef de bureau élabore à l'intention du personnel des procédures documentées qui régissent ces relations, afin d'éviter toute approche *ad hoc*.**

Absence de spécifications techniques avant l'achat
Nous avons constaté qu'au Bureau de pays à Dakar, aucune spécification technique n'était formulée avant l'achat de biens pour des projets, et que le Bureau n'avait pas non plus examiné d'échantillons avant d'acheter des casquettes, des couvertures, des clés USB et un ordinateur portable. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que les administrateurs de projet collaborent avec l'unité des achats et de la logistique afin de prévenir ce type de lacunes.**

Gouvernance
Nous avons constaté que le Bureau de pays à Bucarest ne dispose pas de plan stratégique ou d'action pour gérer les priorités de l'Organisation à la faveur d'un système perfectionné permettant de gérer les risques, d'assurer le suivi, d'évaluer les résultats et de recenser des enseignements tirés. **Nous avons recommandé qu'au vu de la portée toujours plus grande des activités de service menées par le Bureau de pays à Bucarest, le Chef de bureau élabore un plan stratégique ou d'action fondé sur le cadre de gestion axée sur les résultats, qui servira d'outil de planification, d'établissement de rapports et d'évaluation pour le Bureau.**

Recouvrement de la TVA
Nous avons observé que la TVA acquittée par le Bureau de pays à Bujumbura pour des biens et des services à hauteur de 127 717 392 francs burundais au cours des 10 derniers mois n'a pas été remboursée. De même, nous avons constaté que la TVA payée par le Bureau de pays à Rabat pour des biens et des services acquis depuis mai 2017, à hauteur de 1 308 998,31 dirhams, n'a pas été remboursée. **Nous avons recommandé que la direction veille à ce que les demandes de recouvrement de la TVA soient toujours soumises dans les délais indiqués.**

Cas de fraude, de fraude présumée et de passation par pertes et profits

Nous avons examiné les cas de fraude, de fraude présumée et de passation par pertes et profits par la direction et avons constaté que l'Administration a signalé 11 cas de fraude et 101 de fraude présumée en 2018. Tous ces cas ont été renvoyés à OIG pour enquête. Une perte financière pour l'OIM de 510 791,08 dollars É.-U. a été signalée. Nous sommes satisfaits des mesures prises par la direction pour donner suite aux cas signalés. Les 11 cas de fraude avaient été clôturés et les 101 cas de fraude présumée étaient toujours en cours d'examen au 31 décembre 2018.

Conclusion

En conclusion, je tiens à exprimer tous nos remerciements pour la coopération du Directeur général, du Directeur de la gestion des ressources, du Chef de la comptabilité et de son équipe, des chefs de mission, du Bureau de l'Inspecteur général et de tous les autres membres du personnel de l'OIM pendant toute la durée de la vérification.

Tous nos remerciements vont également au Président et aux délégués, qui nous ont permis de leur présenter nos constatations.